



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Service Prévention, Éducation aux Risques et  
Gestion de Crise  
Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels**

Rouen, le **26 NOV. 2021**

Affaire suivie par : Nathalie GODILLON  
Tél : 02 35 58 54 95  
Mel : nathalie.godillon@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet  
de la région de Normandie  
préfet de la Seine-Maritime  
à  
Destinataires in fine

Objet : Appel à projets dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2022  
P.J. : Note cadre (annexe 1) – modèle de convention (annexe 2)

Les mesures liées à la crise sanitaire en 2020 ont permis d'enregistrer une baisse significative du nombre de blessés et de tués par rapport à 2019 dans le département de la Seine-Maritime.

Les données provisoires de 2021 montrent une augmentation du nombre de tués pour la même période par rapport à 2019, passant ainsi de 29 à 30 en 2021.

Les catégories d'usagers les plus touchées (à la date du 18 octobre 2021) sont les usagers vulnérables notamment les piétons (7 en 2021 et 6 en 2019) ainsi que les 2 roues motorisés (10 en 2021, 5 en 2019). La tranche d'âge des 18-24 ans reste cette année encore très représentée.

Les comportements dangereux (vitesse excessive, stupéfiants et alcool) sont la principale cause de mortalité sur nos routes.

En 2021, malgré les restrictions sanitaires, les actions en faveur de la sécurité routière ont pu se dérouler plus régulièrement qu'en 2020. Nous devons cependant poursuivre notre investissement en mettant en place dès aujourd'hui l'appel à projet 2022 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui est à la fois un outil d'animation, de communication et de moyens.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2022 (PDASR) a pour objectif de soutenir les acteurs locaux pour mener des actions en faveur de la sécurité routière et de leur apporter des aides pour le montage des dispositifs de prévention.

Le PDASR, qui s'appuie sur les enjeux du document général d'orientation (DGO), joue un rôle essentiel dans la politique de sécurité routière du gouvernement, pour nous permettre de « vivre, ensemble » sur la route.

Les enjeux prioritaires (par catégorie d'usagers) pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Les deux roues-motorisés ;
- Les seniors (les plus de 65 ans) ;
- Le partage de la voirie (piétons et cyclistes) ;
- Les jeunes (du plus jeune âge à moins de 29 ans) ;

Avec les facteurs aggravants suivants :

- La conduite sous l'emprise de substances psychoactives (alcool et stupéfiants) ;
- La conduite avec une vitesse excessive ou inadaptée.

L'équipe de la coordination sécurité routière est disponible ([ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddtm-speric-bsrte@seine-maritime.gouv.fr) ou 02.35.58.54.09) pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration de vos actions (avec ou sans subvention), et mettre à votre disposition des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi qu'une aide matérielle.

Je vous invite, dès à présent, à me faire part de vos propositions d'actions avec demande de financement en répondant **avant le 14 janvier 2022** (délai de rigueur) au présent appel à projets, via la démarche simplifiée que vous trouverez sur le site internet départemental de l'État ([www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-circulation-education-et-securite-routieres](http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-circulation-education-et-securite-routieres)).

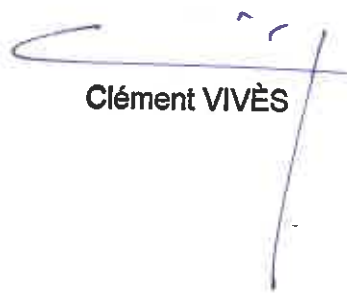
Les dossiers ne nécessitant pas de financement spécifique seront étudiés tout au long de l'année.

Les projets ayant pour objectif un ou plusieurs des enjeux ci-dessus seront étudiés en vue de leur financement en 2022. Une priorité sera notamment donnée aux dossiers innovants qu'il s'agisse de mesures, d'actions ou de public cible.

Les principaux éléments relatifs aux modalités de traitement de la demande de financement sont fixés par la note cadre (annexe 1) et par un modèle de convention PDASR (annexe 2), jointes à la présente et qui permettront à vos équipes de mieux saisir cette opportunité.

Je sais pouvoir compter sur votre implication déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière en Seine-Maritime, et vous remercie par avance pour votre contribution.

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Clément VIVÈS